

Epreuve - Matière : QRC Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question 1: Évolution de l'organisation comptable

1.1 Dans le respect du plan comptable établi par Mme LOISEAU, nous pouvons proposer :

- pour le compte de charges

607050 Achat d'accessoires de kits de conversion

- pour le compte de produits

707050 Vente de kits de conversion

1.2. Le plan de comptes actuel de l'entreprise BICICLET n'est actuellement pas adapté pour suivre correctement les encaissements provenant des clients et les décaissements en faveur des fournisseurs. En effet, il s'agit de comptes collectifs. Il conviendrait donc d'établir différents numéros de comptes permettant de distinguer chacun des clients et chacun des fournisseurs de l'entreprise.

1.3. De même, prévoir des numéros de compte différents pour enregistrer les différents biens et/ou services proposés par l'entreprise permettrait, lors d'une analyse plus complète de faire apparaître les besoins et la rentabilité afin d'assurer la pérennité de l'entreprise en prenant les bonnes décisions.

1.4 - Contrairement à une comptabilité de trésorerie qui n'enregistre la facture que lors du paiement, la comptabilité d'engagement nécessite, quant à elle, l'enregistrement de 2 écritures : l'une au moment de la facturation et l'autre au moment du règlement - Cela permet ainsi de bien suivre les mouvements clients / fournisseurs.

Elle est obligatoire pour les entreprises soumises à l'IS (impôt sur les sociétés)

QUESTION n° 2 : le processus d'achat

2.1. Les bons de commandes et les devis ne sont pas soumis à l'enregistrement - Seules les factures le sont et le montant qui doit être porté est le montant net commercial - Ainsi, nous pouvons passer les écritures suivantes

607010	Achats de roues et pneumatiques	1131,75	
607020	Achats de dérailleurs et chaînes	76,50	
607030	Achats de freins	213,75	
607040	Achat de petit matériel	54,00	
445662	État, TVA déductible sur autres biens et services à 20%	295,20	
401000	Fournisseurs		1771,20
	facture V38 du 27/03/24		
	Fournisseur : Alltricks		
411000	Clients	102,00	
707010	Vente de roues et pneumatiques		52,00
707030	Vente de freins		33,00
445710	État, TVA collectée à 20%		17,00
	Facture n°85 - Client PRIMARE du 16/04/2024		

2.2 - L'enregistrement de la facture V38 entraîne l'augmentation de la dette fournisseur au passif - Mais elle entraîne également une créance sur l'état avec la TVA collectée - Le bilan de l'entreprise reste ainsi équilibré mais sa masse augmente -

2.3 - Le paiement de la facture V38 entraîne quant à lui une diminution de la trésorerie de l'entreprise -

QUESTION n°3 Acquisition et amortissement du matériel

3.1 Si l'on considère que le coût d'acquisition d'un matériel = coût marchandise (HT) + frais (installat^o, livraison) - remise commerciale

Le coût d'acquisition du pont élévateur s'élève :
 $3450 + 150 = 3600 \text{ € HT}$

3-2 - 215400	Matériel industriel	3600	
445620	Etat, TVA déductible sur immobilisations	720	
404000	Fournisseurs d'immobilisat ^o		4320
	Facture 065-0- VÉLO STORE		

3.3 - Coût acquisition : 3600 PCC : 215400
Date acquisition : 2024 Durée : 4 ans
Date de mise en service : 15/04/24 Taux : $100/4 = 25\%$

Sachant que l'amortissement de la machine ne démarre qu'à la date de mise en service, la première dotation sera de $3600 \times 25\% \times \frac{255}{360}$ soit 637,50 €

Les autres mensualités seront de 900 € (voir tableau ci-après)

Année	Base	Dotation	Cumul	Valeur nette comptable
2024	3600	637,50	637,50	2962,50
2025	3600	900	1537,50	2062,50
2026	3600	900	2437,50	1162,50
2027	3600	900	3337,50	262,50
2028	3600	262,50	-	0

Ainsi au 31/12/2024, on pourra écrire :

681120	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	637,50	
281540	Amortissement du matériel industriel		637,50

QUESTION n°4 : Analyse de la profitabilité

4.1 Le montant de la mensualité constante de cet emprunt sera de 5300 € qui se décompose comme suit :

$$\left. \begin{array}{l} 25000 \times 6\% = 1500 \\ \text{montant emprunt: } 25000 \end{array} \right\} 26500 \div 5 = 5300$$

4.2 Le coût de l'emprunt est de 1500 € ($25000 \times 6\%$)

4.3 L'impact de cette acquisition est le suivant :

- on constate une hausse de la dette au passif (emprunt)
- une stabilité de la trésorerie

Par ailleurs, à l'actif, on constate une hausse des immobilisations et donc du patrimoine de l'entreprise
le bilan reste donc équilibré -